

LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE

Bruxelles, le 3 février 2009

Monsieur le Premier Ministre,

1. En tant que conseil d'une partie des actionnaires de Fortis, j'estime de mon devoir, parce que je n'ai pas le choix, de m'adresser à vous au moyen de cette lettre ouverte. J'ai en effet entendu les déclarations répétées de M le ministre des Finances, appelant les actionnaires à approuver l'accord intervenu le 30 janvier dernier avec BNP-Paribas. Il en irait, selon M Reynders, de l'intérêt supérieur de notre pays, face auquel les actionnaires devraient "prendre leurs responsabilités" et se contenter d'un nouveau deal qui "leur rend de l'espoir".
2. Permettez-moi tout d'abord de vous faire part de mon étonnement face à cette incohérence persistante de votre gouvernement. Pourquoi en appeler au sens des responsabilités des actionnaires, alors que dans le même temps il persiste à les traiter par le mépris en refusant de les impliquer dans les négociations, et même de les rencontrer? Faut-il rappeler que l'actuel conseil d'administration *ad intérim* de Fortis, dont l'action a été sanctionnée par la Cour d'appel de Bruxelles, et dont la plupart des membres n'ont pas été réélus par l'assemblée générale des actionnaires, n'a plus aucune légitimité pour représenter ces derniers?
3. Pourtant, nous vous avons déjà fait part à plusieurs reprises que nous avons des solutions alternatives concrètes et précises à proposer, qui s'efforcent de concilier les intérêts des actionnaires avec ceux des épargnants, des employés de Fortis et bien évidemment l'intérêt général. Pourquoi avez-vous peur de les entendre? L'intérêt général que vous invoquez ne peut-il être défendu à une table des négociations?
4. Début octobre, les actionnaires de FORTIS mais aussi l'économie de notre pays ont subi un véritable traumatisme. En trois jours, la principale institution financière belge a été démantelée. Un beau morceau pour l'Etat Néerlandais, un beau morceau à BNP PARIBAS et les miettes pour FORTIS et ses actionnaires. L'épargne de plusieurs générations volatilisées. Les pertes subies, si l'on s'en tient au seul capital, s'élèvent à environ 25 milliards €, soit 10 € par action. Aucun autre pays européen développé n'a traité sa principale banque et ses actionnaires de la sorte, face à une crise de liquidité que nombre d'institutions rencontrent de manière plus ou moins aigue.
5. La Cour d'appel de BRUXELLES a été claire : il y a eu voie de fait à l'encontre de FORTIS et, conformément aux statuts, ces opérations doivent être approuvées par les actionnaires pour être juridiquement valables.

6. Il est donc légitime et compréhensible que les actionnaires vont dans leur grande majorité voter **trois fois non** lors de l'ag du 11 février prochain.

Les conséquences du "non" sont limpides : Le rejet catégorique de toutes les conventions de démantèlement des 3,4 et 5 octobre, qu'elles soient améliorées ou pas. En conséquence FORTIS INSURANCE BELGIUM restera chez FORTIS qui n'aura en outre, aucune obligation de refinancer les CASHES ou de financer un véhicule spécial pour reprendre les actifs financiers "toxiques". Les nouveaux administrateurs de FORTIS ne donneront en aucun cas suite aux conventions non encore exécutées, parce qu'elles auront perdu toute validité juridique. A défaut, ils engageraient leur responsabilité envers les actionnaires. Ensuite, les actionnaires et vraisemblablement Fortis poursuivront les procédures déjà intentées en vue de récupérer tout ou partie des actifs cédés aux tiers ou obtenir des dommages et intérêts, à charge de l'Etat hollandais, de l'Etat belge et de BNP PARIBAS. La procédure en annulation est déjà introduite le 5 mars 2009 devant le Tribunal de commerce de Bruxelles.

Toute autre interprétation d'un vote négatif des actionnaires, comme celle que l'on retrouve dans les circulaires de FORTIS, est contraire au droit et constitue une forme de **manipulation des actionnaires**, indigne d'une société cotée.

7. Dans la proposition renégociée du 30 janvier 2009, BNP PARIBAS "daigne" laisser à FORTIS l'assurance belge et donc de l'activité industrielle. C'est un premier pas. Toutefois, les chiffres démontrent que l'actif net de FORTIS est ramené par cette opération de 3,06 € à 2,58 € par action. La position nette de CASH de FORTIS est ramenée quant à elle de 3,5 milliards € à 2,4 milliards €. **Marché de dupes ?**

8. Dans le but d'être constructifs, les actionnaires ont indiqué vouloir rencontrer les autorités en vue de discuter de pistes susceptibles de rendre un accord possible, c'est-à-dire de rééquilibrer ces transactions particulièrement lésionnaires. Vous en avez connaissance.

9. Je les évoque brièvement pour vous montrer le caractère très concret de nos propositions.

1. Clarification quant au SPV, ses actifs toxiques et sa gestion.
2. Récupération d'actifs non stratégique chez FORTIS BANQUE
3. la SFPI conserve la plus value future sur les 75 % de FORTIS BANQUE apportés à BNP PARIBAS mais cède ou apporte 25 % de FORTIS BANQUE à FORTIS. De ce fait, vous palliez en partie aux griefs de lésion lors de la vente forcée de FORTIS BANQUE. FORTIS pourra conserver les 25 % de FORTIS BANQUE ou les céder au prix du marché à BNP PARIBAS à court, moyen ou long terme.
4. FORTIS s'engage à introduire des procédures, aux côtés des actionnaires, à l'encontre de l'Etat hollandais en vue de récupérer FORTIS CORPORATE INSURANCE et FORTIS INSURANCE NEDERLAND pour un prix symbolique. L'ETAT s'engagerait à appuyer de telles démarches. Les parties mettent un terme à toutes les autres procédures et recours.

10. Cela étant, n'est-il pas temps de discuter sérieusement des alternatives au démantèlement de FORTIS ? Le deal avec BNP PARIBAS, réalisé dans les circonstances que l'on sait, est une fort mauvaise affaire pour la Belgique. Vous apportez aujourd'hui la plus grande banque belge, drainant 40 % de notre épargne, contre 6 à 7 % de BNP PARIBAS (tenant compte de la dilution récente liée à l'augmentation de capital de l'Etat français).

Or, d'après les Experts, FORTIS BANQUE représente encore 40 % de la taille de BNP PARIBAS ! Vous sacrifiez à court terme des milliers d'emplois hautement qualifiés au siège de FORTIS et vous privez Bruxelles d'un centre de décision majeur au profit de Paris. Quelle est la logique ? Certes, vous souhaitez respecter les accords signés avec BNP PARIBAS, et cela vous honore, mais il y manque une signature essentielle, celle des actionnaires, à défaut de quoi, les accords sont caducs et vous retrouvez votre totale liberté.

11. FORTIS BANQUE est aujourd'hui une banque régionale, leader sur son marché, solvable (Ratio de plus de 10 % à comparer avec les 7,5 % de BNP PARIBAS) et dont les problèmes de liquidité sont derrières elle. Le rapport d'expertise pointe clairement l'origine des problèmes de liquidité chez FORTIS BANK NEDERLAND, entretemps cédée. Le ratio dépôt/crédit est de 100 % chez FORTIS BANQUE aujourd'hui. Certes, il faudra restructurer la Banque, la simplifier, la préparer à de nouveaux défis et si vous n'avez plus confiance dans l'équipe en place, n'avons-nous pas de grands formats disponibles (tels MM MILLER ou bientôt TILMANT) pour s'atteler à une telle tâche ?

12. J'entends çà et là que les raisons premières d'un refus seraient idéologiques. L'ETAT ne peut gérer une banque. Que font pourtant les autres états aujourd'hui ? Surtout, FORTIS entend bien récupérer au plus tôt le co-contrôle de la Banque. Je crois donc utile de brièvement exposer ce que pourrait être la base d'un accord, autour du "stand alone". Nul besoin de SPV, d'accords complexes sur les CASHES, etc...

1. LA SFPI rétrocède à titre transactionnel 25 % de FORTIS BANQUE. FORTIS obtient trois sièges au conseil de la Banque;
2. FORTIS souscrit dans l'année à une augmentation de capital pour atteindre 50 % du capital de FORTIS BANQUE (investissement entre 3 et 4 milliards €, ...).
3. L'ETAT, en cas de besoins ultérieurs, investit les moyens initialement réservés au SPV dans la banque, sous forme d'instruments hybrides, non dilutifs, selon la formule retenue pour KBC.
4. LA SFPI cédera à moyen terme les 50 % restant de FORTIS BANQUE à FORTIS ou dans le cadre d'une IPO, en vue de récupérer son investissement initial.

Cette ébauche de solution démontre que les actionnaires de FORTIS, loin d'être des "spéculateurs", recherchent avant tout de la création de valeur à moyen terme, dans leur intérêt, mais aussi dans l'intérêt de la Banque, de ses employés, déposants et plus généralement du Pays.

13. Monsieur le Premier Ministre, en refusant de consulter les actionnaires, vous commettez les mêmes erreurs que votre Prédécesseur en septembre-octobre 2008. En voulant passer en force à l'assemblée générale du 11 février prochain, dont l'ordre du jour a été dévoyé, vous vous apprêtez à commettre une nouvelle illégalité, qui va inévitablement relancer un carrousel d'actions judiciaires et autres. Au lieu de stabiliser la situation avec une solution équilibrée, négociée et acceptée, vous allez engendrer une insécurité durable.

14. Je ne puis donc que vous confirmer que je donnerai l'avis à mes clients et aux autres actionnaires de Fortis de voter contre la prétendue solution que vous cherchez à leur imposer à tout prix.

Mais je lance à mon tour, par la présente lettre ouverte, un ultime appel en vue d'une véritable négociation. Plutôt que de s'engouffrer dans une voie sans issue, voyons les derniers développements comme l'occasion de réparer ce qui a été détruit dans la précipitation. J'ai pour ma part la conviction qu'une solution ambitieuse pour les actionnaires, mais aussi pour les employés et clients de Fortis, et pour le pays, est à portée de main.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président du conseil, en l'assurance de ma haute considération.



Mischaël MODRIKAMEN